

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Le Préfet

Privas, le 17 avril 2020

Le préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les présidents
de communautés d'agglomération et
de communes

Objet : ouverture des déchetteries.

Les entreprises du bâtiment et des travaux publics sont essentielles à la vie économique du pays et de son fonctionnement. Dans la période de crise sanitaire que nous traversons, elles contribuent directement à garantir les besoins du quotidien des populations dans les secteurs stratégiques tels que l'eau, les déchets ou les transports.

Suite à une concertation menée par le gouvernement avec les organisations professionnelles concernées, un guide de bonnes pratiques a été élaboré, permettant aux professionnels d'intervenir sur les chantiers dans un cadre préservant la santé des salariés.

Afin que les chantiers puissent se poursuivre ou redémarrer dans les meilleures conditions, il convient que l'ensemble de la filière soit également en ordre de marche. Ainsi, la gestion des déchets générés par les entreprises du BTP doit pouvoir être assurée.

Les collectivités territoriales participent au bon fonctionnement de cette chaîne en permettant aux entreprises concernées d'avoir accès aux installations de stockage de déchets et aux déchetteries.

C'est pourquoi il est important que vous assuriez, pour toutes les installations précitées dont vous avez l'exploitation, un service adapté aux sociétés et artisans du BTP. **Cela comprend notamment la réouverture des déchetteries qui seraient fermées ou l'adaptation des conditions d'accès à celles qui sont restées, même partiellement, ouvertes.**

Par ailleurs pendant la crise sanitaire que connaît notre pays en cette période printanière, beaucoup de particuliers ont entrepris divers travaux de rangement et nettoyage, dont des travaux de taille et de tonte. Les encombrants, déchets verts et autres déchets générés ne peuvent être transportés en déchetterie, la quasi-totalité d'entre elles étant fermées.

Certains particuliers abandonnent leurs encombrants dans des espaces qui ne sont en aucun cas prévus pour cette destination ou ont décidé de brûler leurs déchets, ce qui représente un risque majeur d'incendie compte tenu de la période de sécheresse actuelle. D'autres ont déposé leurs déchets dans les poubelles destinées au tri sélectif ou dans les points d'apport volontaire des déchets qui ne sont pas adaptés.

Je rappelle par ailleurs que les déchetteries contribuent à la collecte des déchets verts qui sont nécessaires aux activités de compostage des boues de station d'épuration et dont certaines installations semblent manquer aujourd'hui.

Aussi, je vous invite à étudier rapidement les **conditions et modalités de réouverture de vos déchetteries, dans le respect des mesures sanitaires à prendre contre la propagation du Covid-19. Une telle action est aujourd'hui impérative afin de mettre un terme aux dérives constatées en matière de gestion de déchets.**

Afin d'avoir une vision précise de la situation, je vous saurais gré de bien vouloir indiquer à l'unité interdépartementale de la DREAL, qui me rendra compte, sur sa boîte : ud-da.icpe.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr, l'état actuel de vos installations et les perspectives d'évolution.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Merci les amis !

Le préfet

Françoise SOULIMAN

